

Croix-Rouge et défense aérienne passive

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **43 (1935)**

Heft 12

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-973260>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Croix-Rouge connaît les tâches à accomplir, mais les aviateurs connaissent mieux le rendement qu'ils peuvent obtenir de leurs machines. Une collaboration s'impose donc entre la Croix-Rouge et les propriétaires d'avions privés.

Dans le domaine international, cette collaboration existe déjà grâce au Comité international d'études de l'aviation sani-

taire au sein duquel la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et la Fédération aéronautique internationale sont représentées; dans le domaine national, une collaboration a déjà été établie dans quelques pays entre la Société nationale de la Croix-Rouge et les aéro-clubs privés. Il est à espérer que cette collaboration s'établira dans tous les pays.

Croix-Rouge et défense aérienne passive.

Depuis un certain temps on s'occupe en Suisse de la défense aérienne active et passive. La *défense active* est d'ordre exclusivement militaire; elle concerne uniquement l'armée qui doit défendre — surtout par ses avions de chasse — l'incursion sur le territoire de la Confédération de raids d'avions de bombardement venant de l'étranger.

La *défense passive* par contre est celle qui doit être prévue pour mettre à l'abri des bombardements et des gaz toxiques toute la population du pays.

En date du 24 septembre 1934 et par ordonnance du 29 janvier 1935, la Confédération ordonne aux cantons d'organiser cette défense aérienne. Une commission fédérale est à la tête de cette organisation, avec l'Office fédéral pour la défense aérienne passive; les gouvernements cantonaux s'en occupent et, dans chaque ville de quelque conséquence, des commissions locales ont été nommées pour organiser la défense passive de la région.

La tâche de ces commissions locales est tout d'abord de trouver le personnel nécessaire dans chaque commune importante, de le former en vue des services à rendre au moment d'une attaque aérienne, de l'organiser, de le munir des

appareils et des objets nécessaires et de le répartir:

- a) pour le service d'alerte et les postes d'observation;
- b) pour le service de police (car les polices locales devront être renforcées au moment d'une menace d'avions) et d'extinction des lumières;
- c) pour le service de liaison entre les différents groupements de la défense aérienne régionale; on prendra de préférence des éclaireurs qualifiés pour remplir ces postes;
- d) pour les sapeurs-pompiers qui auront plus spécialement à intervenir en cas de feu dû à l'éclatement de bombes incendiaires;
- e) pour le service technique (abris collectifs, matériel, masques, vêtements, etc.);
- f) pour le service sanitaire qui comprendra des médecins, du personnel infirmier et des samaritains et samaritaines dont la mission sera de relever, de transporter et de soigner les gazés et les blessés, et d'organiser — si le besoin s'en fait sentir — des hôpitaux de fortune.

On voit donc par ce qui précède que chaque commune de quelque importance aura une Commission de défense

aérienne passive qui devra élaborer dans les détails les mesures nécessaires de protection de la population civile. Cette préparation se fait actuellement puisque le Conseil fédéral a donné comme dernière limite le mois d'octobre. D'ici à la fin de l'année, il est à prévoir que toutes les communes importantes du pays auront organisé leur défense aérienne.

Le secrétaire général de la Croix-Rouge a estimé que le moment était venu d'offrir les services de la Croix-Rouge aux organisations communales, et c'est pourquoi il a adressé à toutes les sections de la Croix-Rouge suisse la circulaire qui suit:

«Le Conseil fédéral a fait savoir ces jours derniers que le délai accordé pour la constitution des commissions locales de défense aérienne passive a été prolongé jusqu'au 31 octobre. On peut donc prévoir que cette question sera sous peu mise au point dans la plupart des cantons.

En sa qualité de centrale d'assistance sanitaire volontaire, la Croix-Rouge suisse a le devoir de collaborer à cette organisation. Je prie dès lors tous les présidents des sections de la Croix-Rouge dont le rayon d'activité comprend des localités qui ont l'obligation de s'occuper de la défense aérienne passive, de se mettre en relation avec les organisations cantonales dans le but de prévoir le service sanitaire au sein des commissions locales de défense aérienne.

Une liste des localités qui doivent organiser la défense aérienne passive paraîtra incessamment. La liste concernant votre région vous sera adressée; elle indiquera — pour chaque localité — le nombre de personnes nécessaires au service médical.

J'insiste sur le fait qu'un tiers seulement de ce personnel masculin peut faire

partie des Services complémentaires; le reste du personnel sanitaire doit être trouvé parmi les hommes définitivement exemptés de tout service militaire et parmi ceux déclarés inaptes au service. *Les samaritains et les samaritaines faisant partie d'un détachement sanitaire ne peuvent pas être appelés au service de la défense aérienne.* S'il n'est pas possible de recruter le personnel nécessaire en dehors des hommes faisant partie des services complémentaires, les commissions locales doivent en être informées.

Chaque localité devant organiser la défense aérienne passive doit prévoir l'aménagement d'un hôpital de fortune. Le personnel de cette formation hospitalière doit comprendre au minimum:

- 1 médecin (non astreint au service militaire;
- 1 infirmière (à réclamer au secrétariat général de la Croix-Rouge);
- 1 samaritaine (instruite pour la détection des gaz);
- 1 groupe de trois à quatre samaritains-brancardiers, dont deux au moins seront des samaritains bien stylés. (Le travail en costume anti-ypérite est trop pénible pour les femmes.)

Dans les grandes localités, ce personnel sera augmenté suivant le nombre d'hôpitaux de fortune qu'il sera nécessaire de prévoir.

«Nous faisons remarquer que le nombre des médecins, des infirmières et des samaritains bien stylés disponible, sera forcément limité; ce seront surtout les samaritains non-incorporés qui seront difficiles à trouver. On pourra les remplacer par des jeunes gens de 16 à 20 ans qui, enrôlés dans le service civil antigaz, deviendront volontiers des samaritains.

Pour autant que le nombre des personnes disponibles le permet, il faudra prévoir aussi des hommes pour le per-

sonnel de liaison entre l'hôpital de fortune et la commission locale, entre cet hôpital et le service de détection des gaz, et entre les divers hôpitaux improvisés dans une même région. D'anciens éclaireurs pourront se rendre utiles dans ces postes.

Nous n'avons prévu que peu de samaritaines, cependant les hôpitaux de fortune en auront souvent besoin d'un plus grand nombre, soit pour déshabiller des gazés ou des blessés, pour les baigner, pour s'occuper de la désinfection des vêtements, soit pour les dépôts de linge, etc.

En ce qui concerne la composition du personnel sanitaire de ces formations, le Secrétariat général de la Croix-Rouge se met volontiers à la disposition des présidents des sections de la Croix-Rouge pour leur fournir des indications et leur donner des conseils.

La formation technique du personnel de défense aérienne dépend des communes, selon l'ordonnance fédérale sur la matière. Il est à prévoir cependant que certaines communes se contenteront de donner les premières instructions, aussi serait-il opportun que le personnel sanitaire prévu se groupât sous la direction des sections de la Croix-Rouge qui pourront organiser dans la suite des exercices et des cours de répétition.

La Commission fédérale pour la lutte contre les attaques aériennes a publié des instructions destinées à éclairer la population sur les mesures de défense aérienne passive. Un guide pour la formation du personnel sanitaire du service anti-gaz est en préparation.»

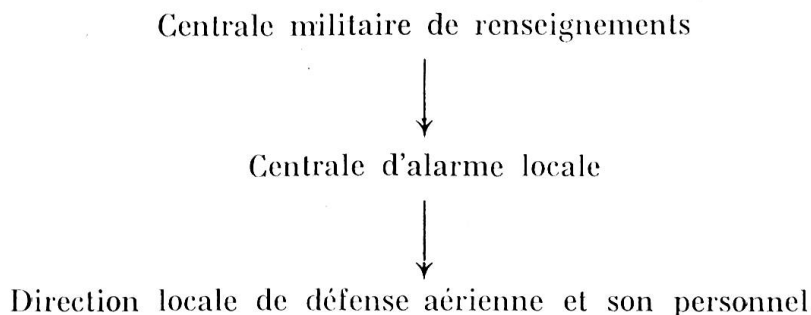
Si les villes du pays veulent arriver à organiser sérieusement la défense aérienne qui leur incombe, c'est un gros effort qu'elles ont à réaliser, et nos sec-

lions de la Croix-Rouge doivent — tout au moins pour le service sanitaire — leur prêter leur appui. Pour ce seul «Service de santé des commissions locales» il faut en effet prévoir:

- a) Des sections de sauvetage dont les membres seront équipés du masque, de gants et des vêtements nécessaires;
- b) des médecins à mettre à la tête de ces groupes de sauveteurs;
- c) des postes de samaritains;
- d) des hôpitaux de secours destinés spécialement aux gazés;
- e) des installations de désinfection;
- f) des moyens de transports (brancards, voitures, automobiles) pour les blessés et gazés;
- g) un service vétérinaire pour la protection des animaux;
- h) un contrôle des vivres qui peuvent être empoisonnés par les gaz toxiques.

Pour la plupart de ces tâches, nos sections de la Croix-Rouge pourront intervenir utilement et venir en aide aux communes qui auront sans doute de la peine à mettre sur pied une organisation aussi nouvelle et aussi compliquée que celle de la protection anti-aérienne. Il s'agit donc de collaborer avec les commissions locales de défense, pour mettre notre population en état de lutter efficacement contre des attaques aériennes et leurs graves conséquences.

Nous donnons enfin un *schéma de l'organisation de défense aérienne passive* dans une grande ville: On estime que, pour une ville de 10'000 âmes, il faut environ 100 personnes stylées pour assurer la défense aérienne passive; pour une ville de 20'000 âmes, environ 150; pour 40'000 environ 300; pour 100'000 environ 450.



Directions de quartiers (suivant l'étendue de la localité) avec son personnel de police, de liaison, de pompiers, de samaritains, son service d'hospitalisation, d'abris souterrains, de désinfection, etc.

Usines à gaz, service des eaux. Centrales d'électricité.

Usines diverses avec leur personnel technique, les pompiers, les samaritains, etc.

Une « parade de la santé ».

C'est une idée originale de la Croix-Rouge suédoise d'avoir organisé une *parade de la santé*.

Dans les rues de Stockholm s'est déroulé un long cortège d'enfants, divisé en plusieurs groupes :

Le premier groupe, précédé d'une pancarte « Jouez au grand air » comprenait des petites filles habillées en costume de sport, porteuses de ballons, de skis, de patins; quelques autres, habillées en matelots, portaient des avirons.

Le deuxième groupe, « Le bain c'est la santé », traînait une petite baignoire dans laquelle se trouvait une grande poupée et qui était suivie de jeunes filles habillées en baigneuses, portant des savons et des brosses.

Venaient ensuite huit garçons et huit jeunes filles vêtues de pyjamas et portant d'immenses brosses à dents; leur groupe était précédé d'une pancarte sur laquelle on pouvait lire: « Dents saines. »

Une groupe de fillettes portant des corbeilles de fruits précédait un cortège

intitulé: « Les fruits sont utiles à la santé. »

Le groupe suivant montrait les produits nocifs à la santé et était intitulé: « Nos ennemis »; une sorcière symbolisait le café, un diablotin la cigarette, des enfants habillés de rouge et de blanc les bonbons.

« Vive le lait », tel était le nom du groupe suivant. Un petit berger conduisait une vache en carton; il était suivi de jeunes filles portant des ustensiles de ferme.

Des enfants symbolisant les légumes portaient une pancarte « Vitamines bien-faisantes ».

Les activités civiques de la Croix-Rouge de la Jeunesse étaient symbolisées par un junior accompagné de sa petite sœur tenant en laisse un chien pansé; un autre conduisait un vieillard aveugle. Ce groupe était intitulé: « Nous voulons aider. »

Enfin, un nombre plus important de juniors porteurs de drapeaux de toutes